

La Binée Paysanne

Produits issus de l'Agriculture Biologique

Commerce de proximité



Ré-utilisation des contenants :

Merci de nous aider en ne ramenant que des contenants **propres et en bon état**.

Contenants en verre :

Chaque producteur ne **reprend que ses propres contenants**. Une forme, une qualité de verre inadéquate ne va pas forcément convenir au ré-embouteillage ou au passage à l'autoclave.

Tous les contenants sont récupérés et surtout les plus grand (soupes diverses). Une petite rincette et c'est bon.

Et pour être au top, merci de **ne pas reboucher les bouteilles !**

Papiers et cartons :

Ty Lipous récupère ses cartonnages. En bon état, ils peuvent refaire un tour ou deux de piste.

Sacs papier... vous l'aurez remarqué, ils sont souvent ré-utilisés pour les légumes. Les cartons de cidre, de jus et de bière nous sont aussi bien utiles.

Boîtes d'oeuf :

Il y a toujours moyen de s'arranger mais merci de ne pas nous retourner les boîtes de 4 ou 10 oeufs.

Si vous ramenez plusieurs boîtes, merci des les emboîter... et d'éviter les boîtes déchirées.

Enfin le plastique et couvercles

Là, c'est impossible de réutiliser pour des raisons règlementaires strictes.

Exception faite des petits paniers des yaourts de chèvre.

Petite annonce du verger fleuri

Vends **petites bottes de foin** bio 2.50€ la botte, nous en avons une centaine de disponibles, notre âne et notre chèvre n'ont pas besoin de tout le beau foin produit au printemps dernier.

Contactez nous au 06-83-86-75-35, Pascale et Xavier Doussinault.

En 2019, le réseau des Agriculteurs bio de Bretagne (GAB-FRAB) s'est mobilisé **contre la production de tomates bio sous serres chauffées**.

A nouveau en 2024 et suite à la décision du Conseil d'Etat de 2023 **ré-autorisant la vente** de légumes d'été bio produits sous serres chauffées, du 15 mars au 15 avril, le réseau des Agriculteurs bio de Bretagne (GAB-FRAB) se mobilise et lance sa campagne de communication contre la production et la commercialisation de légumes d'été bio produits sous serres chauffées.

Avant 2019

Le règlement bio n'indiquait aucune restriction sur la production de légumes bio sous serres chauffées.

2019

Les professionnels français dont la FNAB se mettent d'accord pour encadrer cette pratique en restreignant la commercialisation de légumes produits sous serres chauffées justifiant ce cadrage par les grands principes de l'AB : saisonnalité, économie, durabilité, sobriété. Les cultures bio sous serres chauffées ne sont pas interdites mais leurs produits ne doivent pas arriver sur les étals avant le 1er mai. Dans le même temps, le réseau GAB-FRAB se mobilise et lance une première campagne pour sensibiliser le grand public "La saison des tomates bio c'est de juin à octobre !"

Juin 2023

A force de pression, les coopératives légumières artisanes d'une industrialisation de la bio parviennent à leur fin : le Conseil d'Etat abroge la disposition interdisant la commercialisation des légumes bio cultivés sous serres chauffées avant le 1er mai. La raison ? Une distorsion de concurrence subie par les serristes face aux importations européennes !

Le chauffage des serres en bio et la vente des produits issus de ces cultures sans restriction redeviennent possible.

Le cahier des charge bio menacé

Autoriser les serres chauffées en bio revient à nier les grands principes de la BIO en :

- > ne respectant pas les cycles naturels de production, ni la saisonnalité
- > n'utilisant pas de manière responsable les ressources énergétiques
- > détériorant la fertilité des sols sur le long terme
- > mettant en danger la biodiversité, la qualité de l'air

Déréglementer le chauffage des serres en bio vise simplement à satisfaire les impératifs économiques des coopératives de légumes intensives faisant perdre tout repère saisonnier aux consommateurs.

L'arrivée massive de ces tomates produites sous serre chauffée provoque un effondrement du marché : la saison des tomates débute avec des prix très bas, non rémunérateurs et des difficultés à relancer les prix ensuite.

À la recherche d'une bio toujours plus cohérente et exigeante, notre réseau d'agriculteurs et agricultrices bio milite pour une évolution positive du cahier des charges. Déstabiliser le règlement bio en altérant son essence, en déformant son contenu, revient à le rendre moins crédible aux yeux de tout citoyen-consommateur, mettant en danger les filières bio.